



## Informations Comptabilité Familles ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

### MODE DE REGLEMENT

**Une facture annuelle vous sera adressée début octobre 2021.** En cas de régularisation, une facture complémentaire vous sera expédiée en cours d'année.

En signant le contrat de scolarisation à l'inscription, vous avez choisi l'un des trois modes de règlement proposés :

✓ **Le prélèvement automatique** le 10 de chaque mois, **d'octobre 2021 à juin 2022, soit 9 prélèvements**, avec régularisation éventuelle en juillet 2022.

Dans ce cas, vous voudrez bien remplir et signer l'imprimé « Mandat de prélèvement SEPA » et y agraffer un relevé d'identité bancaire « IBAN ».

Pour les élèves déjà scolarisés dans l'ensemble scolaire, veuillez retourner ce document uniquement en cas de changement de références bancaires ou d'adoption de ce mode de règlement.

✓ **Le règlement par chèque ou espèces en 3 fois** : (40% en octobre, 35% en janvier, 25% en avril).

✓ **Le règlement par chèque ou espèces à réception de la facture.**

#### ■ **Versement à l'inscription :**

. Une avance sur les frais de l'année est demandée pour valider l'inscription. Le chèque correspondant est à joindre au dépôt du dossier d'inscription. Cette avance sera déduite du montant annuel des frais. Elle pourra, sous certaines conditions, être remboursée en cas de désistement signifié par écrit avant le 16 juillet 2021 (date de réception).

- ☛ Pour les classes de S.T.S : 140.00 €
- ☛ Pour les classes de CPGE : 166.00 €

### RESTAURATION-HEBERGEMENT

#### ■ **Restauration au self :**

##### ➤ **Petit-déjeuner et Déjeuner**

Le prix du repas est de : 1.44 € le petit déjeuner, 4.24 € le déjeuner,

Pour ces repas, l'étudiant(e) devra au préalable créditer son badge. En cas de non-utilisation des repas avancés, ceux-ci seront remboursés à la fin de l'année scolaire.

##### ➤ **Dîner**

L'étudiant(e) qui souhaite dîner, devra s'inscrire en début d'année (un formulaire lui sera remis le jour de la rentrée), c'est un forfait par période qui fait l'objet d'une facturation (en cas de stage le forfait sera adapté).

1<sup>ère</sup> période : du 02/09/2021 au 30/04/2022 : 446€

2<sup>ème</sup> période : du 01/05/2022 au 30/06/2022 : 131€

#### ■ **Hébergement :**

**Les étudiants inscrits dans l'Enseignement Supérieur** peuvent être hébergés dans la résidence Jean Baptiste de la Salle située à proximité de l'établissement et gérée par la Société PODELIHA. A cet effet, ils prendront contact avec Mme LETAILLEUR, secrétaire de direction de l'enseignement supérieur pour les modalités administratives.

#### ■ **Arrivée ou départ en cours d'année scolaire :**

. **Scolarité** : tout mois commencé est dû dans sa totalité.

Un renvoi temporaire n'entraîne aucun remboursement.

### REDUCTIONS

Si vous inscrivez plusieurs enfants dans l'ensemble scolaire St Aubin La Salle, vous bénéficierez d'une réduction de 10% sur la scolarité et la restauration de chacun de vos enfants ayant le **même responsable légal payeur**.

En cas de difficultés financières importantes, vous pouvez prendre contact avec le service comptabilité (☎ 02.41.33.43.00).

### DIVERS

#### ■ **Badge :**

Un badge d'identification obligatoire est remis à la rentrée à chaque étudiant qui doit toujours l'avoir sur lui dans l'établissement.

**Attention ce badge sert aussi de carte d'étudiant.** En cas de perte ou de détérioration, le nouveau badge est facturé 8 euros.

#### ■ **Assurance scolaire :**

L'établissement souscrit une assurance « Individuelle Accident » de groupe pour tous les élèves et étudiants inscrits dans l'ensemble scolaire. La cotisation est incluse dans la contribution scolaire. Le document des garanties est transmis à la rentrée.

#### ■ **Adhésion à l'Association des Parents d'Elèves :**

La cotisation locale d'adhésion à l'Association des Parents d'élèves de l'ensemble scolaire St Aubin La Salle est automatiquement portée sur la facture en début d'année scolaire sauf avis contraire de votre part par courrier adressé au chef d'établissement avant le 14 septembre 2021. Le montant est de 5€.

#### ■ **A.P.E.L. Nationale et Revue Lasallienne :**

Vous pourrez adhérer à l'A.P.E.L. nationale et/ou vous abonner au magazine « **La Salle Liens International** » à l'aide des coupons réponses transmis à cet effet à la rentrée.

#### ■ **Livres et équipement :**

Selon les filières, l'achat de livres ou fournitures pourra vous être demandé à la rentrée scolaire. Pour certaines classes de STS, des livres spécifiques seront fournis et facturés au cours de l'année scolaire (notamment dans les filières CGO, SN). De plus un livre de français sera mis à la disposition de chaque étudiant gratuitement à l'année et devra être restitué en bon état. Tout livre perdu ou détérioré sera facturé à la famille.



ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT AUBIN LA SALLE  
 14 Rue Hélène Boucher  
 BP 30139  
 49181 VERRIERES EN ANJOU Cedex

Tel : 02.41.33.43.00 Fax : 02.41.33.45.01

Email : [contact@saintaubinlasalle.fr](mailto:contact@saintaubinlasalle.fr)  
 Site : [www.saintaubinlasalle.fr](http://www.saintaubinlasalle.fr)

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**  
**Année 2021 -2022**

**TARIF MENSUEL DES FRAIS DE SCOLARITE**

|  | BTS     | CPGE    |
|--|---------|---------|
| 1 <sup>er</sup> Versement à l'inscription                                      | 140.00€ | 166.00€ |
| Contribution des familles<br>Mensualités (sur 9 mois) d'octobre à juin         | 135.00€ | 158.00€ |
| <b>Il faut rajouter à ces tarifs la cotisation APEL et le forfait culturel</b> |         |         |

**TARIF RESTAURATION**

| Type de repas                              | Montant |
|--|---------|
| Petit Déjeuner                             | 1,44€   |
| Déjeuner                                   | 4,24€   |
| <b>Avec badge à recharger au préalable</b> |         |

|  |                                |
|--|--------------------------------|
| Diners   | Forfait 4 dîners hebdomadaires |
| <b>Facturation par période, voir le document d'informations comptabilité</b> |                                |

